

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

OBJET :

Salle des fêtes
travaux d'amélioration
énergétique et d'accessibilité

Accessibilité après travaux

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 07/07/2022.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 07/07/2022.

Le Maire,



Pierre METZGER.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 063-216300210-20220623-2022_027-DE

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2022/027 du 23 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2022.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Messieurs David ESPECHE, Benoit RATIGNET, André FEUNTEUN ;

Absent : Monsieur Julien LACOUR ;

Excusées : Mesdames Isabelle DE ARAUJO, Christelle REUGE ;

Procurations : de Madame Isabelle DE ARAUJO à Monsieur Pierre METZGER, de Madame Christelle REUGE à Madame Ludivine FERNANDEZ ;

Secrétaire de séance : Monsieur Benoit RATIGNET.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux pour l'amélioration énergétique et d'accessibilité de la salle des fêtes d'Authezat et son financement.

Monsieur le Maire propose de faire le choix d'un bureau de contrôle : le contrôle technique de la construction vise à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction notamment et pouvant entraîner des sinistres. Le contrôle technique est obligatoire pour les établissements recevant du public, classés dans les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégories.

Les missions du bureau de contrôle sont multiples et dépendent de chaque projet.

Des devis ont été demandés à 3 bureaux de contrôle (SOCOTEC, VERITAS et APAVE) pour la mission suivante : vérifications accessibilité après travaux.

Monsieur le Maire présente les différents devis réceptionnés en mairie qui s'établissent comme suit :

Cabinet	Prestation accessibilité après travaux
SOCOTEC	250 euros hors taxes
VERITAS	400 euros hors taxes
APAVE	300 euros hors taxes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fait le choix du bureau de contrôle SOCOTEC, mieux disant, pour les missions nécessaires dans le cadre des travaux projetés pour un montant de 250 euros hors taxes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes aux missions de cette affaire.